



CAPA des agrégés du mardi 30 juin 2020 – Déclaration FSU

Madame le Recteur, mesdames et messieurs,

Vous connaissez sûrement l'histoire du fou qui repeint son plafond. Un autre, encore plus fou, passe par là et lui dit : "Accroche toi au pinceau, j'enlève l'échelle".

Avec cette dernière CAPA, nous y voilà, le Ministère enlève l'échelle. Mais la chute est moins drôle que dans la blague. Faisons le bilan.

La disparition des mécanismes paritaires dans la gestion du mouvement se traduit d'ores et déjà par une plus grande opacité. A partir de demain, les collègues recevront leurs affectations avec pour seule justification les barres d'entrée dans les deux départements qui composent l'académie. Mais pourquoi ne pas communiquer plutôt les barres sur tous les vœux demandés ? Que craignez-vous en ne disant pas à un collègue qui se voit refusé un poste sur tel ou tel établissement quel barème il lui aurait fallu ? Seuls les collègues affectés en extension pourront par ailleurs formuler un recours en contentieux, l'administration aura donc fermé la porte à l'immense majorité des contestations possibles. Quel message souhaitez-vous donner aux collègues si ce n'est "circulez, il n'y a rien à voir" ? Dans certaines académies où le mouvement vient de se terminer, des collègues ont reçu une affectation sur des postes sans heures et ils auront donc un service à réaliser entièrement sur d'autres établissements. Espérons que ce ne sera pas le cas dans l'académie de Lille. Les années précédentes, les groupes de travaux paritaires permettaient au moins d'empêcher ce genre d'erreurs puisque nous vérifions la réalité des postes déclarés au mouvement. Mais, peut-être ne s'agit-il pas seulement de négligence. Cette légèreté permettra à l'avenir à l'administration de casser tout repère et d'affecter les collègues à sa seule discrétion. Et, puis après tout, ce n'est qu'une question de vocabulaire : erreur, négligence, légèreté... appelons ça plutôt « souplesse » et nous aurons changé de paradigme.

Cette année, les CAPA n'ont fonctionné que pour les opérations de carrière mais là aussi nous avons senti des glissements inquiétants des pratiques administratives. Certains instincts managériaux n'ont visiblement pas su attendre la fin définitive des CAPA. Ainsi, lors des CAPA pour la classe exceptionnelle des certifiés et des CPE, l'administration a infléchi sa stratégie de promotion des collègues en privilégiant plus nettement le soi-disant mérite au critère d'âge. Ces trente dernières années, le SNES-FSU est intervenu en commission paritaire pour transformer la hors-classe comme une voie de fin de carrière garantie pour toutes et tous, ce qu'elle est devenue. Alors, on comprend bien que c'est précisément ce que le Ministère veut éviter avec la classe exceptionnelle pour la réserver à une minorité que l'administration aura seule la discrétion de

désigner. Nous avons alerté sur le fait que cette stratégie a pour conséquence immédiate d'accorder des promotions à des collègues de moins de 50 ans parfois, c'est-à-dire sur des collègues qui mettront au moins 15 ans avant de rendre leur promotion au pot commun, la classe exceptionnelle ayant vocation à ne pas représenter plus de 10% des collègues. L'argument ne vous a pas convaincu, et pour cause, ce n'est plus le souhait du Ministère de voir chaque collègue accéder à la classe exceptionnelle avant la fin de sa carrière. Le tableau proposé pour la classe exceptionnelle est donc à revoir pour ne pas bloquer les promotions futures alors même que ces collègues jeunes ne vont pas voir leur fiche de salaire évoluer avant plusieurs années. Ce tableau est également déséquilibré au niveau de la parité. L'équilibre disciplinaire est certes important mais au regard des faibles nombres de promouvables, il est à relativiser et cet équilibre est à trouver au niveau national. Mais pour rendre cette classe exceptionnelle accessible à toutes et tous, il est indispensable d'enlever la notion de vivier 1 pour ne prendre en compte que le vivier 2 seul à même de faire suffisamment tourner les promotions pour que chacune et chacun puisse partir à la retraite en étant classe exceptionnelle.

Voilà pour le bilan factuel. Madame le Recteur, à plusieurs reprises, lors des précédentes déclarations où nous faisons ces constats, vous nous avez déclaré que ces modifications des règles paritaires n'entameraient pas la qualité du « dialogue social ». Mais, un tel vœu est aussi illusoire que de vouloir rester suspendu au plafond, accroché au pinceau quand on vous retire l'échelle. Le fou n'échappera pas aux lois de la gravité, et nous n'échapperons pas à la loi d'un législateur qui a juré de mettre fin aux compromis sociaux des 70 dernières années.

Il y a 15 jours, une campagne médiatique a dénigré les enseignants, sur France 2, dans le Figaro et sur BFM et elle été alimentée par des déclarations de membres de la majorité. Pas à un seul moment, le Ministre n'a rétabli la vérité sur les prétendus « 4 à 5% de professeurs décrocheurs » alors même que ses services avaient produit cette donnée en y incluant les collègues en arrêt de travail. Le week-end dernier, les DANES de Montpellier, Toulouse et Poitiers ont communiqué sur un système de « badges » pour valoriser « l'agilité pédagogique » des enseignants. Ces deux anecdotes en disent long sur les intentions du Ministère et sur sa conception de nos métiers. Mais plus encore, l'indignation que ces agissements a provoqué, devrait le faire méditer. Après de nos collègues, l'impression de vivre dans une maison de fous n'a jamais été aussi forte et la gestion calamiteuse de l'épidémie de COVID l'a porté à son paroxysme. L'hôpital public vit dans le même désarroi. Pendant des années, les gouvernements ont justifié les fermetures de lits et des budgets toujours plus resserrés en donnant plus de pouvoir aux managers sans considération pour les alertes données par les équipes de soignants. Le manque de respirateurs, de médicaments, de tests et de simples

masques a révélé au grand jour l'impasse nocive pour la société de telles évolutions. Vous avez désormais le même problème politique avec nous. Les enseignants ne font plus confiance en leur Ministre et tous les projets en cours, de la réforme du lycée à la mise en cause des CIO en passant évidemment par la destruction de postes, alertent, inquiètent la profession et suscitent partout la colère. Oui, accrochez-vous au pinceau, c'est tout ce qu'il vous reste.

Concernant les congés de formation professionnelle, seuls les demandeurs qui en sont à leur première demande n'ont pas eu leur congé, sauf un. C'est une situation satisfaisante pour le corps. Néanmoins, il est dommage que la reconversion professionnelle soit si peu mise en valeur lorsque l'on voit la manière dont est traité un collègue, agrégé stagiaire de mathématiques qui a fait preuve de mobilité professionnelle durant sa carrière et qui n'est même pas au moins mis en prolongation. C'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des 4 stagiaires qui sont proposés en renouvellement alors qu'ils n'ont pas pu être inspectés et que le confinement n'a pas permis de terminer l'année dans de bonnes conditions. Il est alors impossible de savoir si les conseils prodigués auraient pu être bénéfiques ou non. Nous demandons alors qu'aucun stagiaire ne soit mis en renouvellement mais que pour les cas tangents, ils puissent être mis en prolongation afin d'être évalués lors du premier trimestre pour soit les valider lors du jury de janvier, soit les mettre en renouvellement si la situation ne s'est pas améliorée.

Enfin, nous tenons à remercier les services pour les échanges lors de la préparation de cette CAPA. Nos remerciements vont bien évidemment se diriger envers Madame Louchaert qui prend sa retraite après cette CAPA. C'est un plaisir pour nous que de partager cette fin de carrière en cette fin d'après-midi. Nous avons apprécié votre écoute et le travail fourni dans le cadre du paritarisme qui désormais disparaît. Nous vous souhaitons une excellente retraite bien méritée.